# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## panneaux publicitaires

Question écrite n° 129947

### Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur une revendication de l'association Paysages de France. En effet, une disposition de la proposition de loi dite Warsmann sur la simplification du droit et l'allègement des démarches administratives vise à modifier l'article L. 581-43 du code de l'environnement et à porter à 6 ans au lieu de 2 ans le délai de mise en conformité des publicités, enseignes et pré enseignes. Une telle mesure risquerait d'aggraver la pollution visuelle qui défigure l'entrée des villes mais aussi les paysages urbains ou naturels à l'avenir puisque cette réforme s'appliquerait aux futures aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP), et aux futurs parcs naturels (PNR). Elle décourageait également les élus qui ont mis en place un règlement local de publicité (RPL) pour lutter contre les excès des affichages. Il lui demande dans quelle mesure il souhaitera protéger l'environnement en maintenant le délai initial de 2 ans, conformément à l'engagement national.

### Données clés

**Auteur :** M. Christian Eckert
**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 129947
**Rubrique :** Publicité
**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement
**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2012, page 1968
**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)